

VIE DE CAMPUS

**GUIDE PRATIQUE
— ÉTUDIANT·E·S**

CULTURE ET LOISIRS

► Associations et projets étudiants

- **Vous souhaitez mettre en place un projet étudiant culturel, humanitaire, associatif, sportif ou artistique ?** Nous vous accompagnons sur le montage de votre projet, les demandes de financement, la communication et la logistique.
- **Nous vous aidons à créer votre association** au sein de l'université et la labellisation vous permet d'obtenir une subvention de fonctionnement et d'autres avantages.

► Culture et loisirs

- **30 ateliers ou stages** sont proposés à titre de loisirs ou en option transversale dans le cadre de votre diplôme (photographie, théâtre, langue des signes, dessin...).
- Une **billetterie**, des **sorties thématiques** à tarifs préférentiels et des **invitations** sont disponibles toute l'année.

► Événementiel

Journées de rentrée universitaire **Bienvenue à l'UPEC**, semaine solidaire, journées des arts et de la culture, festival culturel... sont autant d'événements institutionnels ouverts à tous et à toutes.

► Sport : Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Plus de 30 activités physiques et sportives sont proposées, quel que soit votre niveau, en sport loisir ou en option transversale dans le cadre de votre diplôme (natation, tennis, judo...).

Sportifs de haut-niveau : une convention, signée entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'UPEC, vous permet de concilier études et sport de haut niveau (merci de vous faire connaître auprès du SUAPS).

L'association sportive de l'UPEC, association loi 1901, est affiliée à la Fédération française du sport universitaire (FFSU). Elle vous permet de participer à des **compétitions universitaires** et à des **stages thématiques**.

DIFFUSION DES OFFRES « **CULTURE ET LOISIRS** »

Demande d'abonnement à culture@u-pec.fr

ACTION SOCIALE

► Accompagnement social

Vous rencontrez des difficultés personnelles, familiales, matérielles ou financières ? Nous étudions votre situation, vous proposons des solutions et vous orientons le cas échéant vers les services ou structures les plus adaptés.

Les **assistantes sociales** du CROUS vous reçoivent sur rendez-vous à la Maison de la Santé afin de vous conseiller, vous informer et vous aider : **01 45 17 12 21/23**

► Accompagnement des étudiant·e·s étranger·ère·s

Tous les étudiant·e·s ressortissant·e·s d'un pays hors Union européenne effectuant un séjour de plus de trois mois doivent **déposer une demande de carte de séjour** (sauf mention contraire sur le visa). Cette carte sera établie par la préfecture de votre lieu d'étude. Le service **Vie de campus** vous aide à constituer votre dossier de demande de carte de séjour ou de renouvellement et fait l'interface avec la préfecture du Val-de-Marne.

► Emploi

Des jobs à temps partiel sont proposés par l'université : accueil des étudiant·e·s, assistance et accompagnement des étudiant·e·s handicapé·e·s, tutorat, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies, appui aux personnels des bibliothèques, animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, aide à l'insertion professionnelle, promotion de l'offre de formation. **Pensez à vous munir de vos CV, lettre de motivation et emploi du temps.**

Vous pouvez également **consulter des offres** déposées par des entreprises, des administrations et des associations ou directement par les diffuseurs partenaires (Direct emploi, Hobson, eFinancialCareers...) sur la plateforme **Réseau Pro**.

<http://reseau.pro.unpidf.fr>

► Logement

Nous vous accompagnons dans votre recherche et vous proposons des **offres adaptées** à votre situation : chambres chez l'habitant, logements indépendants, chambres gratuites contre services, colocations, résidences étudiantes...

Près de 800 offres par an.

AUTRES SERVICES

► Handicap

La **cellule handicap** met en place les mesures et moyens nécessaires au bon déroulement de vos études (aide personnalisée, aménagement des études, des examens, prêt de matériel adapté...). Pensez à vous faire connaître le plus tôt possible.

📞 **Cellule handicap** : 01 45 17 13 83 | handicap@u-pec.fr

► Permanence juridique

Vous vous interrogez sur vos droits ? Les démarches à entreprendre ? Le sens d'une décision de justice ? Chaque mois, au sein du service, un avocat propose **une information juridique gratuite** sur le droit des personnes et de la famille.

📞 **Deuxième mardi du mois** : 10h–12h et 13h–17h

► Santé

Des **médecins, infirmières, psychologues et dentistes** vous reçoivent, vous conseillent et vous orientent si nécessaire. Dans le cadre du dispositif **RÉSUS**, accédez à une **offre de soins facilitée** auprès de médecins de proximité, une consultation sans dépassement d'honoraires et une permanence de soins après 20h et le week-end, jusqu'à minuit, en vous rendant dans l'un des **12 services d'accueil médical initial (SAMI)** du Val-de-Marne.

📞 **Service de santé universitaire (SSU)** :
01 45 17 15 15

www.u-pec.fr

→ Vie de Campus → Vie pratique → Santé – RÉSUS

► Information, orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat

Le **service d'information et d'orientation** (SCUIO-BAIP) a pour mission d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiant-e-s et des adultes en reprise d'études tout au long de leur cursus universitaire. Il assure ultérieurement avec les enseignant-e-s le suivi de leur insertion professionnelle. Le **pôle entrepreneuriat** vous accompagne dans la création d'entreprise : pe-miee@u-pec.fr

www.u-pec.fr

→ Vous êtes → Étudiant-e → Orientation – réorientation

LES INITIATIVES ÉTUDIANTES

► Montez votre projet étudiant en quelques étapes :

1. Prenez contact avec notre service pour discuter de votre projet.
2. Rédigez un projet détaillé qui sera soumis à l'accord de la présidence de l'UPEC.
3. Après validation, nous coordonnons pour vous les aspects **logistiques et de communication** en mobilisant les services compétents.

Afin de vous accompagner au mieux dans la réalisation de vos projets, nous vous conseillons de nous solliciter au plus tard **un mois avant l'événement**.

► Financez votre projet :

1. Constituez un dossier de demande de subvention sur le **Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE)** auprès du service.
2. **Défendez votre projet** devant les membres de la commission.
3. Une fois les délibérations effectuées, notre service vous communiquera la réponse en quelques semaines.

► Domiciliez votre association à l'UPEC :

1. Prenez contact avec le service **Vie de campus** par e-mail : association@u-pec.fr
2. Après collecte des informations liées à votre future activité, nous présentons votre association à la présidence de l'université qui statue sur la domiciliation.
3. Si l'avis est favorable, il vous suffit de **signer une convention** et de **déposer votre dossier** en préfecture afin de déclarer la création de l'association.
4. **Transmettez-nous le récépissé** obtenu en préfecture.
5. **Signez le règlement** des associations de l'UPEC.
6. Votre association est inscrite sur l'annuaire en ligne de l'université.

INFOS UTILES

NOUS CONTACTER

- ▶ **Accueil** : 01 45 17 70 65
viedecampus@u-pec.fr
- ▶ **Responsable administrative** : 01 45 17 11 49
julie.chenaye@u-pec.fr
- ▶ **Associations & initiatives étudiantes** :
01 45 17 65 21 | association@u-pec.fr
- ▶ **Logement** : 01 45 17 70 64
logement@u-pec.fr
- ▶ **Culture** : 01 45 17 19 84
culture@u-pec.fr
- ▶ **Activités sportives (SUAPS)** : 01 45 17 13 84
suaps@u-pec.fr
- ▶ **Emploi étudiant** : 01 45 17 65 20
jobcampus@u-pec.fr
- ▶ **Gestionnaire financier** : 01 45 17 10 24
rabbani@u-pec.fr
- ▶ **Accompagnement social** : 01 45 17 11 51
social@u-pec.fr
- ▶ **Chargé de l'événementiel** : 01 45 17 70 68
b.rossi@u-pec.fr

NOUS RENCONTRER

Nous vous accueillons du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h (16h le vendredi), sans interruption.

- ▶ **Service Vie de campus** :
Campus centre
Niveau dalle
61, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil